

Nom/prénom

Numéro du candidat

Comptable spécialisé(e) / Agent(e) fiduciaire spécialisé(e)

28 mars 2012

ASSURANCES SOCIALES

Durée / Points

45 minutes / 25 points

Cette partie d'examen comprend 7 pages (page de garde incluse). Vérifiez le nombre de pages avant le début de l'examen. **Nous vous souhaitons beaucoup de succès!**

Visa expert 1

Visa expert 2

points

Exercice 1 – AVS

1.0 points

Enumérez quatre **différentes** sources de financement de l'AVS.

Exercice 2 – AVS

3.0 points

FIXA SA, à Zoug, emploie 12 collaborateurs. La masse salariale annuelle brute est de Fr. 1 050 000.—. L'employé Max Bucheli gagne annuellement Fr. 130 000.—, l'employée Erna Frische gagne en tant que directrice un salaire annuel de Fr. 180 000.— (le salaire annuel de tous les autres employés se situe en dessous de Fr. 126 000.—).

Calculez les cotisations (assurance-chômage incluse) que FIXA SA doit verser à la caisse de compensation du canton de Zoug. Utilisez le tableau ci-dessous pour la solution de l'exercice.

Frais administratifs 2 %, Cotisations caisse d'allocations familiales 1.4 %

Cotisations	%	Base	Montant
Cotisations AVS/AI/APG		1 050 000.—	

Exercice 3 – LAA

3.0 points

Une employée de FIXA SA est victime d'un accident pendant son temps libre. Cet accident place l'employée dans une incapacité de travail de 100 %. Réolvez les exercices suivants.

- a. L'accident a eu lieu le 15.02.2012 sur une piste de ski. Indiquez la date **précise** à partir de laquelle l'employeur perçoit des indemnités journalières.
-
- b. Cette collaboratrice, employée à 80 %, gagne un salaire mensuel de Fr. 4 500.—. Elle perçoit également mensuellement deux allocations familiales de Fr. 300.— chacune pour ses deux enfants. FIXA SA verse 13 salaires. Déterminez l'indemnité journalière pour accident que l'employeur reçoit pour cette employée. Précisez les détails de votre calcul.
- c. Sur la base de cet accident, indiquez quelles assurances, sur la base du modèle des trois piliers, pourraient donné droit à des prestations pour l'employée en question. Nommez les branches d'assurances et classez-les dans les différents piliers. L'employée est au bénéfice d'une police de prévoyance 3a.
-
-
-

Exercice 4 – LAA**2.0 points**

L'employé Pius Rinderknecht souhaite avoir quatre mois de congé non payé. Il est en séjour en Australie de février 2012 à mai 2012. En juin 2012, il reprend son travail. Indiquez les mesures que doit prendre Pius Rinderknecht pour qu'il reste assuré contre les accidents pendant ses vacances non payées.

Exercice 5 – LPP**2.0 points**

Erna Frische de l'entreprise FIXA SA est uniquement assurée selon le régime LPP obligatoire.

- a. Calculez le salaire assuré LPP maximal de Mme Frische. Le salaire annuel de Mme Frische s'élève à Fr. 180 000.—.

- b. Expliquez brièvement le concept de „déduction de coordination“ en lien avec la prévoyance professionnelle (LPP).

Exercice 6 – LPP**0.5 points**

Le règlement de prévoyance professionnelle précise ce qui suit: « La rente vieillesse est calculée en utilisant un taux de conversion de 6.8 % sur le capital vieillesse ». Nommez la primauté sur laquelle la caisse de pensions se base.

Exercice 7 – LACI

2.0 points

FIXA SA doit réduire les horaires de travail. Pendant un mois, tous les employés ne travaillent qu'à 50 %.

- a. Le collaborateur Leo Keller gagne mensuellement Fr. 8 900.—. Calculez l'indemnisation brute en cas de réduction de l'horaire de travail que l'employeur reçoit pour Leo Keller (sans jour d'attente et sur la base du salaire mensuel).

- b. L'indemnisation, en cas de réduction de l'horaire de travail, de l'assurance-chômage à l'employeur pour tous les employés touchés par la réduction de l'horaire de travail s'élève à la fin du mois à Fr. 67 000.—. A cela s'ajoute les cotisations patronales que l'assurance-chômage verse. Calculez le montant des cotisations patronales sur la base de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail.

Exercice 8 – APG

2.5 points

Une employée de FIXA SA a mis une fille au monde le 27 janvier 2012. Elle met fin à ses rapports de travail le 30 avril 2012. Elle a démissionné selon le délai de congé contractuel. L'employée perçoit les allocations de maternité directement. Calculez les indemnités pour la période maximale. Prenez en compte les déductions obligatoires au niveau des assurances sociales. Le salaire déterminant pour l'APG s'élève à Fr. 6 500.— par mois.

Exercice 9 – Certificat de salaire**1.5 points**

Mettez une croix dans le tableau ci-dessous pour définir si l'indemnisation en question doit être déclarée ou non dans le certificat de salaire.

Indemnisation	À déclarer	Pas à déclarer
Utilisation du véhicule de l'entreprise pour usage personnel		
Restitution des frais d'hôtel		
Abonnement CFF demi-tarif gratuit		
Cadeau de Noël d'une valeur de Fr. 300.-		
Bonus annuel de Fr. 5 000.—		
Indemnité pour heures supplémentaires		

Exercice 10 – Heures supplémentaires**1.5 points**

FIXA SA indemnise les heures supplémentaires selon le CO avec un supplément. Calculez le salaire horaire des heures supplémentaires, pour un salaire mensuel de Fr. 5000.— (le salaire est versé 13 fois dans l'année). Le temps de travail hebdomadaire est de 42 heures.

Exercice 11 – Décompte de salaire**6.0 points**

Madame Bea Meier (sans enfant) a travaillé en février 16 heures avec un salaire horaire de Fr. 25.—. Son objectif prévisionnel annuel est de 96 heures. FIXA SA accorde à tous ses employés quatre semaines de vacances – les retenues sur le salaire suivantes sont appliquées par FIXA SA :

- LPP – pour tous les collaborateurs qui dépassent la déduction de coordination, la cotisation est de 6 %.
- Assurance Accident Non Professionnels (AANP) – Prime selon LAA : 0.55 % / Pas d'indemnité journalière en cas de maladie.

Etablissez le décompte de salaire de Madame Bea Meier pour le mois de février 2012 sur la page suivante. La présentation sera également évaluée. Un point sera retiré pour chaque déduction fausse.